



2018-2022

LES VOTES DU SNALC DANS LES INSTANCES MINISTÉRIELLES

2019

- ▶ **Seconde heure supplémentaire hebdomadaire non refusable par les enseignants du second degré : CONTRE**
Une dégradation supplémentaire des conditions de travail.
- ▶ **Programmes de spécialités : CONTRE**
Par ses amendements, le SNALC tente d'éviter des erreurs et des horreurs en HLP, en SES... Les autres organisations syndicales entendent, le ministère n'écoute pas.
- ▶ **Nature et durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 : CONTRE**
Dès le départ, le calendrier, les durées et la nature de certaines étaient problématiques.

2020

- ▶ **Place du concours et recrutement de certains personnels enseignants et d'éducation : CONTRE**
Le placement des concours de recrutement des professeurs en fin de M2 est une catastrophe que le SNALC avait dénoncée dès le départ.
- ▶ **Commission permanente et mesures de simplification : CONTRE**
Ce décret permet de ne pas mettre en place une commission permanente et donne au seul chef d'établissement la prérogative de fixer l'ordre du jour du conseil d'administration sans le faire voter.
- ▶ **Modalités d'évaluation du chef d'œuvre à l'examen du CAP : CONTRE**
Le chef d'œuvre est dans de nombreuses filières un simple gadget qui ne dit rien du travail de l'élève et de ses acquisitions. Il est une perte de temps.

2021

- ▶ **Aménagement des épreuves du baccalauréat 2021 : CONTRE**
Le SNALC dépose un amendement afin que les élèves ne puissent choisir entre leur moyenne et leur note d'épreuve en Philosophie.
- ▶ **Contrôle continu au baccalauréat général et technologique : CONTRE**
Le ministère institue le contrôle continu qui accentue la pression sur les professeurs et les élèves, et le projet d'évaluation qui peut donner lieu à des tentatives par l'inspection de peser sur l'évaluation et la liberté pédagogique des professeurs.
- ▶ **Adjoint-gestionnaires et « différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification » (article 32 du projet de loi 4D) : CONTRE**
Le SNALC s'est toujours opposé à la mise sous tutelle des adjoints-gestionnaires par les collectivités locales.
- ▶ **Plan de requalification annuel de la filière administrative : POUR**
Le SNALC a signé ce protocole d'accord qui garantit des améliorations de carrière et de rémunération pour de nombreux personnels administratifs.

2022

- ▶ **Enseignements optionnels et composition du jury du baccalauréat technologique : POUR**
Ce texte permet aux élèves de la voie technologique d'avoir accès à l'enseignement de LCA.
- ▶ **Formations préparant au BTS par des écoles techniques privées : CONTRE**
Le SNALC s'oppose à la multiplication des formations privées dans le supérieur, reconnues par l'État, qui sont intégrées à PARCOURSUP et viennent faire concurrence à des formations publiques de meilleure qualité.
- ▶ **Classe exceptionnelle des enseignants, CPE, Psy-EN : POUR**
Si le fonctionnement de la classe exceptionnelle demeure problématique, le passage de 8 à 6 ans pour le vivier « fonctions » et l'ouverture de nouvelles fonctions (comme les CFC) sont de réelles améliorations.
- ▶ **Élargissement des lieux d'exercice des PLP : CONTRE**
Le SNALC s'est clairement opposé à ce que les PLP voient leurs lieux d'affectation potentiels élargis, notamment aux collèges. Les premières annonces sur les réformes du collège et de la voie professionnelle nous donnent raison.
- ▶ **Fonction de coordonnateur de PIAL : CONTRE**
Le SNALC continue de demander l'abandon des PIAL. De plus, cette mission de coordonnateur est largement sous-payée.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
VOTEZ SNALC POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

